

Le 3 août 2020

**AUX DIRECTIONS DES ÉCOLES PRIMAIRES
AUX TRANSPORTEURS**

Objet : **Rappel** - Utilisation d'un équipement de sécurité

Madame,
Monsieur,

Le 11 juin 2013, nous avons reçu une information qui émane du ministère des Transports voulant que **l'utilisation d'un cache boucle (Angel guard seat belt) n'est pas interdite présentement** par la législation.

Il est donc possible d'utiliser cet équipement qui empêche un élève de détacher sa ceinture de sécurité lors d'un transport avec l'autorisation de la division du transport.

Espérant que cette information vous sera utile.

Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Sylvain Drolet
Régisseur – Division du transport

c.c. Lynda Lamoureux, coordonnatrice – SRFTS
Nancy Laliberté, directrice – École du Touret
Personnel de la division du transport